

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 Novembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MÉNIL, légalement convoqué en date du vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de **Monsieur JOUSSEMET Jean-Philippe**, Maire.

Présents : Monsieur JOUSSEMET Jean-Philippe, Maire, Messieurs MOUCHE Patrick et MADIOT Joël, Madame RUAULT Laëtitia et Monsieur HOULLEGATTE Arnaud, Adjoints, Mesdames BAMEULE Séverine, HAEU Mary-José et TROUILLET Marie-Ange et Messieurs BALADA-FONTRODONA Thierry, MAHIER Alain, PAPIILLON Érick, PÉAN Didier et TROUILLET Didier. (Formant le quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absentes excusées : Madame MATIGNON Micheline et Madame MOURIN Vanessa.

Secrétaire de séance : Monsieur PAPIILLON Érick. (Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

DCM2025/125 : REMPLACEMENT de RADIATEURS - MAIRIE et ATELIER MUNICIPAL.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les radiateurs de la mairie et du vestiaire de l'atelier municipal sont énergivores. Un état des lieux des radiateurs en place a été effectué et il convient de modifier les appareils suivants :

- **Mairie :**

- o 2 radiateurs dans l'Agence Postale Communale (750 watts)
- o 2 radiateurs dans l'entrée de la Mairie (1 de 1000 watts et 1 de 1500 watts)
- o 2 radiateurs dans la salle du Conseil (2000 watts)
- o 1 radiateur dans le bureau du responsable du Camping (1000 watts)
- o 1 radiateur dans la salle des archives (1500 watts)
- o 1 radiateur dans le bureau du Maire (750 watts)
- o 1 radiateur dans la cuisine (1000 watts)



- 1 radiateur dans la salle de réunion (1000 watts)
- **Atelier communal :**
 - 2 radiateurs dans les vestiaires (1500 watts)

Il convient donc de procéder à leur remplacement par des radiateurs électriques caloporteurs horizontaux de façon à faire des économies d'énergie. Cet investissement rentre dans le cadre de la transition écologique des bâtiments communaux, notamment celui de la mairie avec l'isolation du grenier et le remplacement des portes et des fenêtres déjà effectués.

En ce sens, plusieurs entreprises spécialisées dans les équipements de radiateurs ont été contactées.

Une (1) entreprise a répondu favorablement à la demande commerciale de la Commune de MÉNIL :

- ▶ L'entreprise TÉRÉVA, dont le siège social est basé à CHÂTEAU-GONTIER, Commune déléguée de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE (Mayenne), 2, rue des Aillières - Zone Industrielle Bellitourne, pour un devis reçu le 24 novembre 2025 pour un montant de 3 221€45 H.T soit 3 865€74 T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE l'offre de l'entreprise TÉRÉVA, dont le siège social est basé à CHÂTEAU-GONTIER, Commune déléguée de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE (Mayenne), 2, rue des Aillières - Zone Industrielle Bellitourne, pour un montant de 3 221€45 H.T soit 3 865€74 T.T.C. ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise TÉRÉVA, dont le siège social est basé à CHÂTEAU-GONTIER, Commune déléguée de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE (Mayenne), 2, rue des Aillières - Zone Industrielle Bellitourne ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Comptable Assignataire de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE (Mayenne) ;

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense sur le budget primitif 2026 ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le 28 novembre 2025.

Le Maire,

Jean-Philippe JOUSSEMET



Le Secrétaire de séance,
Érick PAPILLON

